

**Compte rendu de la réunion ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL
du 28 avril 2022 à 19 heures**

Président : Jean-Claude DESCHIZEAUX, Maire.

Présents : Laetitia BAILLE (présente jusqu'à 20 heures), Arlette BERNARD, Etienne BILLET, Patricia CHMARA, Philippe DAVIDIAN, Jean-Claude DESCHIZEAUX, Francine HINSCHBERGER, Dominique MARTIN, Yoann MAUPPIN, Charles-Edouard OLIVETTI, Sandrine TARION (présente à partir de 19 heures 30).

Excusés : Laurence BOUCQUIN (pouvoir à Jean-Claude DESCHIZEAUX), Rémy GUILLOT (pouvoir à Philippe DAVIDIAN), Alexandre ROUSSET, Nelly THOMASSIN.

Secrétaire de séance : OLIVETTI Charles-Edouard.

-+--+

Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2022

Le procès-verbal de la séance du 31 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

Travaux d'aménagement du parking de l'espace de loisirs

. Résultat de la consultation et autorisation de signer le marché

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, attribue le marché à l'entreprise Bernard CARTILLIER et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Le devis du SIEA pour l'installation des 8 points lumineux est accepté, soit un coût pour la commune de 13 241,29 euros.

Le parking ayant été dégradé partiellement lors des travaux de construction des maisons pour personnes âgées, il sera demandé à Ages et Vie de participer aux frais de réhabilitation du parking.

. Demande de subvention au titre de la Dotation D'Équipement des Territoires Ruraux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite l'État pour le versement d'une subvention destinée à financer les travaux et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires pour ce dossier.

. Demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite la région Auvergne-Rhône-Alpes pour le versement d'une subvention destinée à financer les travaux et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires pour ce dossier.

Permanences du bureau de vote pour les scrutins du 12 et 19 juin 2022

Les scrutins des élections législatives auront lieu les dimanches 12 et 19 juin 2022.

Le bureau de vote sera ouvert de 8 heures à 18 heures.

Les permanences du bureau de vote sont établies pour les deux tours.

Reversement de la taxe d'aménagement sur les parcs d'activités communautaires à la Communauté de Communes Val de Saône Centre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de reverser à la Communauté de Communes Val de Saône Centre la totalité de la taxe d'aménagement perçue pour les constructions réalisées dans le parc d'activités communautaire.
- dit que cette disposition est d'application immédiate, pour les permis de construire, permis d'aménager et les déclarations préalables de travaux, y compris les extensions à des constructions existantes, déposés à partir du 1^{er} juillet 2022.
- dit qu'un état récapitulatif annuel des taxes perçues au titre des aménagements réalisés au sein du parc d'activités communautaire sera établi entre la commune et la communauté de communes.
- dit que le versement de la taxe d'aménagement par la commune à la communauté de communes sera réalisé annuellement.

Signature d'une convention avec la Communauté de Communes Val de Saône Centre pour le passage et l'entretien des sentiers de randonnée inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la convention qui sera conclue entre la commune et la communauté de communes pour le passage et l'entretien des sentiers sur les portions de chemin ou de route, relevant du domaine public ou privé de la commune de Montceaux, et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Demande d'utilisation de la salle d'activités par le Club de Tarot

L'association envisage de faire une séance de tarot supplémentaire en soirée pour les adhérents encore en activité qui ne peuvent pas venir le lundi après-midi ; l'association souhaite connaître le montant des frais de chauffage qui lui sera demandé pour les deux séances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe à 250 euros les frais de chauffage dus par l'association à compter de 2023.

Organisation de la cérémonie commémorative du 8 mai

Le point est fait sur l'organisation de la cérémonie commémorative qui aura lieu à 11 heures au cimetière.

Une gerbe sera déposée au monument aux morts.

Un vin d'honneur sera servi à l'issue de la cérémonie à la salle polyvalente.

Adhésion au service d'économe de flux du Syndicat Intercommunal d'énergie et de communication de l'Ain

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre d'une démarche d'amélioration de la connaissance, de la gestion et de la rénovation du patrimoine bâti de la commune, le SIEA propose un service d'économe de flux. Ce service permet de mutualiser entre plusieurs collectivités un poste de technicien spécialisé dans le suivi et la rénovation énergétique des bâtiments.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte d'adhérer au service CEP du SIEA pour un montant total de cotisation de 1,66 euros HT/an/habitant.
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service économe de flux du SIEA.
- s'engage à désigner un élu, un agent administratif et un référent technique pour le suivi du service économe de flux pendant la durée de la convention.
- s'engage à communiquer toutes les informations requises dont le SIEA aura besoin dans le cadre de la mise en œuvre du service.
- mandate le SIEA pour la collecte des informations auprès des gestionnaires de réseaux.
- informe le SIEA de toute modification sur les bâtiments et sur leurs conditions d'utilisation, sur les équipements énergétiques et sur les modalités d'abonnement.
- confie la collecte et la valorisation des CEE au SIEA conformément à la convention afférente, en délibérant en ce sens.
- associe et cite l'accompagnement du SIEA et de la FNCCR dans toute opération de communication relative aux actions réalisées dans le cadre de la mission d'économe de flux.
- informe et invite le SIEA de toutes actions et réalisations effectuées dans le cadre du service d'économe de flux.

Compte rendu du conseil communautaire du 29 mars 2022

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le compte rendu du conseil communautaire du 29 mars 2022 est consultable sur le site de la Communauté de Communes Val de Saône Centre.

Compte rendu des commissions

♦ Voirie, espaces publics :

Il n'y aura plus d'agents au service technique à compter du 30 avril 2022 (un agent n'a pas souhaité reconduire son contrat de travail et l'autre est en arrêt pour accident de travail).

Afin de réaliser la tonte des espaces verts dans l'attente du recrutement des deux agents, le Conseil Municipal décide de confier ces travaux à Instant Paysage et ce deux fois par mois (coût par intervention 696,00 euros TTC).

◆ **Urbanisme, aménagement du territoire :**

La commission se réunira le 10 mai à 18 heures 30 pour l'étude de demande d'autorisation d'urbanisme.

◆ **Scolaire :**

La fresque réalisée sous le préau de l'école par les élèves avec l'aide d'une intervenante, est terminée.

Le traiteur RPC va facturer à la commune une indemnité forfaitaire d'un montant de 658,32 euros HT pour la période du 01 mai 2022 jusqu'au 07 juillet 2022 afin de répercuter les hausses du coût des matières premières, du transport et de l'énergie qui impactent les coûts de revient du traiteur. Un courrier sera adressé aux parents d'élèves pour leur indiquer que ce coût supplémentaire ne sera pas répercuté sur le prix de vente des repas.

◆ **Bâtiments communaux :**

Le devis de l'entreprise Marc CHAMBARD pour des travaux de rénovation de peinture extérieure à la mairie est accepté (coût 2 426,16 euros TTC).

◆ **Fleurissement :**

La commission s'est réunie pour la préparation des plantations de fleurs.

La plantation aura lieu le 13 mai par des personnes bénévoles ; les massifs seront préparés en amont. Les suspensions de fleurs ne seront pas installées cette année devant la mairie. Des vivaces seront plantées dans les jardinières situées contre l'église.

Il est envisagé le recrutement d'une personne pendant la période estivale pour l'arrosage des fleurs. Le Conseil Municipal se réunira le 18 mai à 18 heures pour créer cet emploi.

◆ **Social :**

Ages et Vie a organisé une réunion publique le 27 avril à la salle polyvalente pour présenter les maisons pour personnes âgées dont l'ouverture est fixée au 31 août.

Une demande d'aide sociale a été adressée pour une personne qui se trouve dans une situation compliquée.

◆ **Animation :**

Le point est fait sur les manifestations qui ont eu lieu dernièrement.

Une cérémonie a été organisée le 28 avril pour le départ en retraite de Roland.

Plusieurs décors achetés en 2021 pour les illuminations de fin d'année sont défectueux ; le point sera fait avec l'entreprise DECOLUM.

La manifestation Rêves de cirque organisée par le Centre Social la Passerelle aura lieu le 17 juin 2022. Les associations ont été contactées pour savoir si elles souhaitent être associées à cette manifestation.

La fête des conscrits aura lieu du 13 au 15 mai.

Divers

Le Conseil Municipal est informé des points suivants :

- Le cimetière est envahi pour des plants de prêle, l'utilisation des produits phytosanitaires n'étant plus autorisée.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire, déclare la réunion close.

La séance est levée à vingt heures vingt cinq minutes.

Le Maire,
Jean-Claude DESCHIZEAUX

